### REPUBLIQUE DU BENIN

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### **DECRET N° 2007-426 DU 20 SEPTEMBRE 2007**

Portant création d'une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion financière et comptable des services de la Présidence de la République d'avril 2006 à août 2007.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
  - Vu le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié;
  - Vu le décret n° 2006-319 du 12 juillet 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat ;

# DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion financière et comptable des services de la Présidence de la République d'avril 2006 à août 2007.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

<u>Président</u>: Monsieur Jacques Alidou KOUSSE, Inspecteur Général d'Etat :

Rapporteur: Monsieur Athanase HOUNKPE, Inspecteur d'Etat

Membre: Monsieur Isaac KILANYOSSI, consultant.

# **Article 3**: La commission a pour missions :

- de vérifier la gestion financière, comptable et matérielle des services de la Présidence de la République;
- de mener des investigations sur la passation des marchés au cours de la période concernée.

<u>Article 4</u>: La commission dispose de quinze (15) jours pour déposer son rapport et peut solliciter le concours de toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission;

<u>Article 5</u>: Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis par le Ministre des Finances.

Article 6: Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2007

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Docteur Boni YAYI.-

Ampliations: PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MF 4 – SGG 4 – IGE 2 - INTERESSES 3 – JO1